

**Table ronde 2 : Les recherches de provenance : problématiques, outils et bonnes pratiques**

**Pascal Riviale est chargé d'études documentaires aux Archives nationales**, responsable des fonds d'archives « patrimoine » au département Éducation, culture, affaires sociales.

Titre de l'intervention : « Documenter les collections : quelles sources et quelles limites à la recherche ? »

**Pascal Riviale, Archives nationales**

Je vais faire très vite pour présenter un océan d'archives. Donc, je présenterai ici juste quelques grandes orientations, en me permettant d'aller au-delà des sources aux archives nationales : comme vous l'aurez compris avec la précédente table ronde, les sources susceptibles d'être mobilisées pour effectuer ces recherches sont souvent imbriquées et dispersées ; par conséquent il ne faut pas se limiter à une seule institution, mais adopter plutôt un regard large.

Pour faire cette présentation très rapide des sources, j'articulerai ma présentation en deux parties : documenter le contexte de collecte des objets, et ensuite documenter l'entrée de ces objets dans les collections publiques, dans les musées.

La première chose à faire pour documenter le contexte de collecte, c'est comprendre tout d'abord le contexte plus général dans lequel les collecteurs ont pu agir. J'insisterai ici avant tout sur le cadre administratif car, on l'a vu avec des interventions précédentes, les collectes réalisées dans un contexte d'ordre privé sont souvent beaucoup plus difficiles à appréhender - même si l'on peut également trouver des sources utiles à leur sujet dans les institutions publiques.

Parlons donc plutôt des actions menées dans un cadre public. Il y a bien sûr toutes les missions officielles pour lesquelles les archives nationales conservent souvent des fonds considérables. Chronologiquement, il convient d'abord évoquer les missions dites artistiques, supervisées par la division des Beaux-arts. Rappelons que cette administration a longtemps relevé du ministère de l'Intérieur avant de passer sous la tutelle de l'Instruction publique, avec l'avènement de la IIIe République. Parmi les dossiers, l'on trouve référence à un grand nombre de missions archéologiques (notamment en Orient), qui ont été réalisées depuis le début du XIXe jusqu'au milieu XXe siècle. La prééminence de l'archéologie méditerranéenne (autrement dit l'étude des antiquités grecques et romaines), de l'égyptologie et de l'archéologie

orientale dans ce fonds ne doit pas nous surprendre, compte tenu de la conception très « classique » de l'étude des antiquités par les services des Beaux-arts jusqu'au milieu du XXe siècle ; la présence très marginale au sein de cet ensemble de quelques dossiers relatifs à l'Amérique du Sud est également – en creux - le reflet de la conception d'alors des arts et des civilisations. Un autre grand fonds, nettement plus important pour les questions qui nous intéressent ici, et qui concerne un grand nombre d'institutions en France, est le service des missions scientifiques et littéraires, créé en 1842 au sein du ministère de l'Instruction publique. Les Archives nationales conservent entre deux et trois mille dossiers de missions, qui permettent de documenter le cadre de collecte de nombreux objets ethnographiques ou archéologiques aujourd'hui présents dans les collections publiques nationales<sup>1</sup>. Beaucoup de ces missions ont en effet contribué à constituer le noyau initial du musée d'Ethnographie du Trocadéro, devenu ensuite musée de l'Homme ; collections aujourd'hui conservées au musée du Quai Branly. L'étude de l'histoire d'une collection montre bien que ces collections ont parfois fait l'objet de répartition, de dépôts voire d'échanges (même si d'un point de vue juridique cette notion d'« échange » peut poser aujourd'hui problème). C'est l'histoire complexe des collections en France, ce qui explique parfois leur relative dispersion. Pour donner juste un exemple, le musée d'Ethnographie de Bordeaux conserve plusieurs de ces collections constituées dans le cadre de missions en Asie supervisées par les services de l'Instruction publique à la fin du XIXe siècle, tel est le cas d'une partie des collections extrême-orientales réunies par Dutreuil de Rhins, Capus ou le prince Henri d'Orléans.

Toujours pour rester dans les archives de la division des sciences et lettres, il convient de mentionner également les grandes missions archéologiques permanentes ou semi permanentes, qui ont fonctionné durant parfois plusieurs décennies : les missions en Afrique du Nord, en Egypte, en Asie mineure, en Perse, en Afghanistan. Les Archives nationales conservent un nombre important de dossiers, reflet des relations entre ces missions archéologiques à l'étranger et leur administration de tutelle au ministère de l'instruction publique, depuis leur création jusqu'aux années 1940<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ces dossiers sont conservés sous les cotes F/17/2933 à F/17/3014 et F/17/17265 à F/17/17294. Plus globalement, l'inventaire des papiers de la division des sciences et lettres, tel qu'il avait été établi par Marie-Elisabeth Antoine et Suzanne Oliver en 1975 et 1981 est accessible en ligne dans notre salle des inventaires virtuelle (<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>).

<sup>2</sup> Il convient de signaler aussi l'existence d'autres commissions qui ont eu une durée de vie nettement plus restreinte, telle la commission scientifique du Mexique, dont les archives ont fait l'objet d'une publication notable : Armelle Legoff et Nadia Prévost Urkidi (eds.), *Homme de guerre, homme de science ? le colonel Doutrelaine au Mexique. Édition critique de ses dépêches (1864-1867)*. Paris, CTHS, 2011.



Les attributions du service des missions scientifiques passèrent progressivement au CNRS, créé en 1939. Parallèlement à la mise en place de cet organisme de recherche, l'ORSTOM (aujourd'hui IRD), fondé en premier lieu pour assurer des missions de coopération scientifique et technique, a tendu à développer un nombre non négligeable de projets de recherches archéologiques à l'étranger. Les Archives nationales conservent les archives administratives de ces deux institutions. Là non plus, il ne faudra pas imaginer y trouver des archives proprement scientifiques, néanmoins l'analyse de ces dossiers permet de comprendre le contexte administratif dans lequel ont été menés les campagnes de terrain : on y trouvera notamment les rapports d'activité, les notes et documents relatives au personnel et au budget<sup>3</sup>.

Si les organismes scientifiques mentionnés plus haut – et leur administration de tutelle – sont bien entendu les plus concernés par les problématiques qui nous intéressent ici, il convient de souligner que bien d'autres domaines d'activités ont pu donner lieu à des observations et des collectes de terrain. Je pense par exemple aux travaux occasionnés par la construction ou l'entretien à l'étranger de ponts, routes, chemins de fer, installations portuaires, exploitations minières : les ingénieurs et autres personnels spécialisés avaient bien souvent un profil d'amateur ou de collectionneur d'objets extra-européens. Les archives de l'administration centrale du ministère des travaux publics conservés dans la sous-série F/14 des Archives nationales peuvent constituer des sources intéressantes.

Au-delà des archives nationales, il faut bien sûr chercher dans les centres d'archives des administrations ayant pu motiver des collectes d'objets à l'étranger (ou tout au moins offrir elles aussi un contexte favorable à ces collectes). Je pense notamment au Service historique de la Défense<sup>4</sup>, aux Archives des affaires étrangères ou aux Archives nationales de l'Outre-mer. Quantité d'informations peuvent être retrouvées dans ces dossiers (rapports d'activités, notes et correspondances, dossiers de carrière des personnels militaires, coloniaux ou diplomatiques), permettant ainsi de reconstituer un contexte historique spécifique. La consultation de ces dossiers peut parfois paraître frustrante si l'on s'attend à y trouver des

---

<sup>3</sup> A cela s'ajoute bien entendu un grand nombre de dossiers de carrière des personnels du CNRS (et peut-être plus marginalement de l'ORSTOM) déjà versés aux AN. Par contre, les archives de la recherche proprement dite (archives des laboratoires) demeurent conservées par ces institutions – du moins pour ce que les chercheurs veulent bien y verser (ce qui reste un point souvent un peu flou dans le fonctionnement des laboratoires).

<sup>4</sup> Au Service historique de la Défense, à Vincennes ou sur ses autres sites en métropole, on trouvera notamment les archives de l'Armée de terre et de la Marine, susceptibles de contenir des données factuelles essentielles pour situer ou contextualiser une collecte donnée. Il conviendra alors de compléter ces informations avec celles notamment contenues dans les archives du fonds de la Marine conservées aux Archives nationales, notamment les dossiers du personnel Ancien régime (série C) et les archives du service hydrographique (série JJ).

informations d'ordre scientifique. Si toutefois cela peut exceptionnellement être le cas, ce type d'archives administratives offre surtout autre chose de tout aussi utile : elles donnent un éclairage contextuel que l'on ne trouverait sans doute pas ailleurs.

C'est plutôt dans d'autres sources que l'on trouvera l'essentiel des données scientifiques ou documentaires. L'évidence, est de chercher en premier lieu dans toute la production imprimée de ces voyageurs, explorateurs, chercheurs - qu'il s'agisse d'ouvrages, de périodiques, ou bien de publications provenant des sociétés savantes. On y trouve beaucoup d'informations, d'illustrations, etc. Cependant, j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit de matériaux qui sont à lire et à exploiter avec prudence. Ce qui est relaté dans ces publications est parfois à prendre avec distance, parce que le voyageurs, les chargés de mission scientifique ont un peu eu tendance à réécrire leur histoire, à enjoliver, voire à inventer et aussi - c'est un trait que l'on constate assez souvent - à s'approprier les travaux de tierces personnes (des collaborateurs avec qui ils ont travaillé mais qui sont souvent restés anonymes), ou bien les informations voire les écrits d'érudits locaux recueillis au cours de leur mission, J'ai le sentiment qu'il y a toute une production locale, souvent assez informelle, qui est accaparée par les voyageurs et qui est, je dirais, recyclée, reconstituée, selon des normes académiques. C'est une facette de l'histoire de la recherche en sciences humaines et sociales qui est intéressante à comprendre et à prendre en compte<sup>5</sup>.

Pour compléter, voire amender ces informations fournies par les publications associées aux voyage/missions/collectes, on peut également avoir recours à des archives d'origine privée. Les Archives nationales conservent un nombre important de fonds privés qui peuvent être utiles (des papiers de chercheurs, d'amateurs, de fonctionnaires liés de près ou de loin à des collectes ethnographiques), mais on en trouvera aussi dans une grande variété d'institutions : au Muséum national d'Histoire naturelle, à la Bibliothèque nationale de France, à la bibliothèque Éric de Dampierre (Maison de l'archéologie et de l'ethnologie, à l'Université Paris-Nanterre), au Collège de France, à l'Institut de France, à la Société de Géographie de Paris (fonds déposé au département des cartes et plans à la BNF, la Société d'Anthropologie de Paris (dont les archives sont en dépôt à la bibliothèque centrale du Muséum). Ceci sans compter bien entendu les musées, archives et bibliothèques publiques et sociétés savantes situés en région, qui conservent aussi quantités de fonds privés émanant de chercheurs ou de

---

<sup>5</sup> C'est un aspect de la recherche que j'ai voulu suggérer dans l'exposition *Des voyageurs à l'épreuve du terrain : études, enquêtes, explorations (1800-1960)*, qui s'était tenue aux Archives nationales (site de Paris) du 13 avril au 19 septembre 2016.

collectionneurs. On le voit, quantité de possibilités s'offrent à la recherche pour documenter l'histoire ou le contexte général de ces collectes de terrain, ainsi que leur traitement ultérieur<sup>6</sup>.

J'en viens alors au deuxième point de mon intervention : documenter l'entrée des collections dans les musées. Bien sûr, l'évidence est d'effectuer une première recherche dans chacune de vos institutions, vous disposez déjà de quantité d'informations pour documenter l'entrée ou l'histoire de ces collections, même si, bien sûr, il conviendra de chercher au-delà. Par exemple, le musée du Quai Branly conserve les originaux des archives du Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie ; il possède également une partie des copies numériques des archives du musée d'Ethnographie du Trocadéro (les originaux se trouvant à la bibliothèque centrale du Muséum). Toujours en restant à cet échelon « musée » des sources utiles, nous conservons aux archives nationales certains fonds très intéressants. Notamment les archives du « musée Américain » du Louvre, ouvert en 1850, qui dépendait du département des Antiques. Ce qui explique que ces papiers se trouvent inclus dans les archives du département des antiquités grecques, étrusques et romaines. Signalons que depuis le déménagement des archives des musées nationaux en 2015, les Archives nationales conservent également les archives historiques du département des antiquités égyptiennes et du département des antiquités orientales du Louvre<sup>7</sup>.

Si l'on monte d'un échelon dans la hiérarchie administrative, ce sont dans les archives de la Direction des musées nationaux qu'il faut orienter les recherches. On y trouvera bien sûr quantité d'informations sur l'entrée des collections, sur les acquisitions (achats, dons ou legs). Je pense par exemple aux procès-verbaux du comité consultatif des conservateurs ou du conseil artistique de la réunion des musées nationaux ou sont discutées toutes les grandes acquisitions<sup>8</sup>. Plus spécifiquement, on y trouvera des dossiers relatifs à certains musées concernés par les questions qui nous occupent aujourd'hui : je pense tout particulièrement au musée naval et au musée ethnographique du Louvre qui furent parmi les entités muséales pionnières dans la présentation au public de collections du monde entier<sup>9</sup>. On mentionnera

---

<sup>6</sup> Pour quelques exemples d'institutions et de fonds utiles à la recherche, voir les actes du colloque organisé en 2018 par le Musée d'Archéologie nationale et les Archives nationales publiés dans le n°48 de la revue *Antiquités nationales* (2018) ou le volume *Penser, classer, administrer. Pour une histoire croisée des collections scientifiques*, coordonné par Bertrand Daugeron et Armelle Le Goff. Paris, CTHS-Muséum national d'histoire naturelle. 2014. Pour prendre un aspect plus spécifique, on citera également le numéro spécial de la revue *Alma* (n°3, juillet-décembre 2001), intitulé « L'Amérique latine en France. Itinéraires cachés », sous la direction de Mona Huerta.

<sup>7</sup> Respectivement les versements 20140044, 20154775 et 20144777.

<sup>8</sup> Les procès-verbaux de ces instances (versement 20150157) ont été numérisés et mis en ligne – pour la partie d'entre eux librement communicables – dans notre salle des inventaires virtuelle.

<sup>9</sup> Versement 20144780.

également les nombreux dossiers de la DMF ou du cabinet du ministère de la Culture portant sur le musée des arts d'Afrique et d'Océanie. Et plus globalement, c'est l'ensemble des dossiers de fonds relatifs à l'acquisition d'objets ou de collections, émanant de la DMF ou de la RMN qui peuvent receler des informations utiles.

Pour les musées en région, on peut renvoyer le chercheur à des fonds très riches conservés aux Archives nationales : ce sont les archives de l'inspection générale des musées classés et contrôlés. Ces dossiers sont classés par musées, et sont d'une très grande richesse, tant sur l'histoire des musées que sur leurs collections ; on y trouve aussi accessoirement de nombreux éléments portant sur l'aménagement des musées. Ces dossiers sont constitués de rapports d'inspections, de notes, de correspondances, etc., autant de sources extrêmement riches pour documenter ces musées<sup>10</sup>.

J'ai jusqu'ici évoqué essentiellement les sources émanant des administrations relevant aujourd'hui du ministère de la Culture. Il conviendra bien entendu de se tourner du côté des archives du ministère de l'instruction publique et de l'éducation nationale en tant que tutelle du musée d'ethnographie du Trocadéro. On y trouvera des informations sur les collections initiales, et sur quelques mouvements de redistribution des collections du musée d'ethnographie vers d'autres institutions muséales. Enfin, il convient de souligner le rôle important joué par les expositions dites « universelles », organisées depuis le milieu du XIXe siècle, dans l'entrée et la circulation d'objets extra-européens. Les Archives nationales conservent dans les fonds du ministère de l'Industrie et du commerce les dossiers d'organisation de toutes ces grandes expositions<sup>11</sup>.

Cette courte intervention a pour simple objectif de donner quelques grandes orientations à la recherche sur les collections, en mettant évidemment l'accent sur les fonds conservés aux Archives nationales ; elle confirme en outre ce qui aura été souligné par toutes les autres contributions de cette journée d'étude, à savoir la grande diversité et l'éparpillement des sources. On ne peut dès lors que plaider en faveur d'une mutualisation des recherches et de leurs résultats. Je pense que c'est réellement important d'aller dans ce sens ; j'en donnerai un seul exemple : j'ai évoqué très allusivement des redistributions faites par le Musée d'ethnographie du Trocadéro ; on pourrait en particulier citer le cas des collections rapportées

---

<sup>10</sup> Plus particulièrement les versements 19920627, 19930217 et 20150044.

<sup>11</sup> Ces archives sont à rechercher dans la sous-série F/12 des Archives nationales. Signalons cependant que les papiers relatifs à l'Exposition coloniale de 1931 sont conservés aux ANOM – puisque cette manifestation était organisée par le ministère des Colonies.



de Californie par Léon de Cessac, ou bien les collections andines de Georges de Créqui-Montfort et Eugène Sénéchal de La Grange. Ces collections se trouvent aujourd'hui réparties dans une quinzaine de musées en France. Dans ce cas précis, l'utilité d'une mutualisation des connaissances paraît évidente, tant pour la recherche scientifique sur les objets qui les composent que pour les musées qui les conservent.

Pour finir, je renvoie les chercheurs à la consultation de notre salle des inventaires virtuelle sur le site des archives nationales. Un effort notable a été fait ces dernières années pour dématérialiser les inventaires d'archives : plus de 25 000 instruments de recherche sont désormais accessibles en ligne. Parmi ceux-ci, on trouvera un outil tout à fait nouveau : le « guide des sources des archives relatives aux musées et aux expositions conservées aux archives nationales »<sup>12</sup>. Ce guide a pour vocation de recenser tous les versements ou fonds d'archives en lien avec les musées et les expositions conservés par notre institution. Outre l'avantage d'être accessible de n'importe où dans le monde, cet instrument de recherche dématérialisé est amené à s'enrichir de tous les nouveaux versements qui seront faits à l'avenir.

Je vous remercie.

---

<sup>12</sup> [https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?formCaller=GENERALISTE&irId=FRAN\\_IR\\_057991&gotoArchivesNums=false&defaultResultPerPage=&frontIrr=&optionFullText=&fullText=&udId=&conslr=&details=false&page=&auSeinIR=false](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?formCaller=GENERALISTE&irId=FRAN_IR_057991&gotoArchivesNums=false&defaultResultPerPage=&frontIrr=&optionFullText=&fullText=&udId=&conslr=&details=false&page=&auSeinIR=false)

